



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Enfance en danger

Question écrite n° 43018

Texte de la question

Le recent congres de Stockholm relatif aux abus sexuels dont sont victimes les mineurs, a mis en lumiere une triste realite. A la suite de ce congres, le Premier ministre a confie au secretaire d'Etat charge de l'action humanitaire une mission afin de mettre au point un programme d'actions pour lutter contre ce terrible fleau de notre societe. Il est clair aujourd'hui qu'il faut s'attaquer a ce mal sur tous les fronts. Parmi les actions prioritaires a mettre en place, il est necessaire de renforcer les sanctions a l'encontre des adultes qui se rendent coupables de ces delits. Ces actions ne pourront d'ailleurs se faire sans une attitude coordonnee avec les associations qui luttent deja contre ces abus. En outre, une campagne d'information et de prevention est absolument necessaire pour faire connaitre les structures existantes d'aide aux victimes et prevenir au maximum aupres du grand public les risques. Aussi, M. Andre-Maurice Pihouee souhaiterait connaitre les reflexions et les orientations que M. le secretaire d'Etat a l'action humanitaire d'urgence envisage de prendre en la matiere. Il lui demande quel dispositif precis il souhaite mettre en oeuvre.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire souhaite connaitre les reflexions et orientations envisagees en matiere de lutte contre les abus sexuels envers les mineurs. Lors de sa rencontre le 4 septembre 1996 avec une delegation d'associations de protection de l'enfance, le Premier ministre a annonce une serie d'orientations destinees a renforcer la politique francaise de lutte contre les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants. Sur le plan juridique, le regime de prevention et de repression de l'exploitation sexuelle des enfants sera complete et renforce, particulierement en matiere de detention de materiel pornographique impliquant des mineurs et messages a caractere pornographique et de tourisme sexuel. Le dispositif institutionnel de coordination interministerielle existant sera consolide sur le plan juridique, solennise et etendu aux ministeres a vocation internationale. La concertation entre les administrations, les elus locaux et les associations sera renforcee. Une campagne nationale de prevention sera organisee, en complement des nombreux supports deja disponibles et developpes tant a l'initiative des associations que du groupe permanent interministeriel pour l'enfance maltraitee. Les mesures d'aide aux victimes seront ameliorees sur le plan international, la France poursuivra son action pour que soit ajoute a la convention internationale des droits de l'enfant un protocole specifique relatif a la repression des abus sexuels et de l'exploitation sexuelle des enfants. Une cooperation accrue prendra place en ce domaine entre la France, l'Unicef et le haut commissariat des Nations unies pour les refugies. Enfin, la France s'est associee a l'initiative d'une action commune de l'Union europeenne contre les abus sexuels et l'exploitation des enfants qui concernera notamment la lutte contre le tourisme sexuel. Le pilotage de l'ensemble de ces programme est confie a M. le secretaire d'Etat a l'action humanitaire d'urgence et fera l'objet d'une communication en conseil des ministres le 20 novembre prochain, date de la premiere journee nationale des droits de l'enfant. Lors de ce meme conseil des ministres, M. le garde des sceaux presentera un projet de loi renforçant la repression de l'exploitation sexuelle des enfants.

Données clés

Auteur : [M. Pihouée André-Maurice](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43018

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : action humanitaire d'urgence

Ministère attributaire : action humanitaire d'urgence

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 16 septembre 1996, page 4876

Réponse publiée le : 14 octobre 1996, page 5385